

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2009

DIFFUSION ET PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET
(Nouvelle lecture) - (n° 1626)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Brard, Mme Billard
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 9 BIS

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette information est neutre et pluraliste. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se comprend par son contenu.